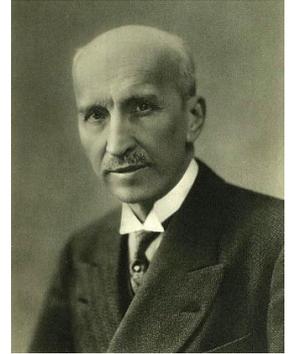




Le Mercredi des Illustres - N°3 Henri CAPITANT

« Jeunesse sublime, qui aujourd'hui sauves le Droit, et qui te remettras à l'étudier demain, après sa victoire, ce fruit de notre effort sera pour toi le modeste témoignage de notre tendresse et de notre admiration ! ».¹

Biographie² : Henri-Lucien CAPITANT est né le 15 septembre 1865 à Grenoble où il est licencié en droit en 1885. C'est à la Faculté de droit de Paris, le 20 juin 1889 qu'il soutient sa thèse de doctorat « *Droit romain : la loi Falcidie. Droit français : les clauses d'emploi et de remploi insérées dans le contrat de mariage.* » Il est reçu au concours de l'agrégation en 1891 suite auquel il ne restera que six jours à l'Université de droit d'Aix-en-Provence avant d'être affecté à une chaire de droit civil à l'Université de Grenoble. Il y enseignera autant le droit civil et la procédure civile que la législation économique et industrielle³.



Henri CAPITANT rejoint la Faculté de droit de Paris à partir de 1908, où il sera titulaire d'une chaire de droit civil en 1918, et enseignera en parallèle le droit civil comparé. Henri CAPITANT prendra sa retraite en 1936 et décèdera le 21 septembre 1937 à Allinges.

Spécialités : Droit civil, Procédure civile, Droit comparé, Législation économique et industrielle.

Thèse : *Droit romain : la loi Falcidie. Droit français : les clauses d'emploi et de remploi insérées dans le contrat de mariage.* Univ. de Paris., 1889.

Ouvrages et articles majeurs :

Cours élémentaire de droit civil, Paris, Dalloz, 3 vol., 1914.

Comment il faut faire sa thèse de doctorat en droit, Paris, Dalloz, 1924⁴.

Grands arrêts de la jurisprudence civile, Paris, Dalloz, 1ère édition 1934.

Vocabulaire juridique, rédigé par des professeurs de droit, des magistrats et des jurisconsultes sous la direction de Henri CAPITANT, Paris, Presses Universitaires de France, 1ère édition 1936 il sera par la suite repris par Gérard CORNU.

Divers : La production scientifique d'Henri CAPITANT est abondante et particulièrement novatrice s'agissant de la méthode et des sujets traités. Il s'intéresse à la pédagogie, à l'intérêt d'un lexique juridique précis et n'hésite pas à s'inspirer notamment du BGB allemand pour envisager une théorie générale des droits.

Henri CAPITANT fût un fervent défenseur de la place des femmes en droit de la famille et surtout en faveur de l'affirmation de la capacité des femmes mariées⁵. Très ancré dans l'actualité, il écrira sur les accidents du travail et les premiers accidents automobiles et jouera un grand rôle dans la préparation des lois de 1927 et de 1930 relatives à l'assurance. Il est possible de retrouver certains de ses écrits dans les « *Etudes de droit civil à la mémoire de Henri Capitant* », Paris, Dalloz, 1939. Henri CAPITANT est à l'origine des premières éditions des « *Grands arrêts de la jurisprudence civile* » et du « *Vocabulaire juridique* ».

En 1935 il fonde l'Association des amis de la culture juridique française qui à sa mort, prendra son nom⁶. Cette association rassemblant des juristes a été reconnue d'utilité publique par un décret du 12 juillet 1939, elle est actuellement présidée par Denis MAZEAUD. Elle est notamment connue pour les avant-projets de réforme qu'elle propose en droit des biens, droit des contrats spéciaux et droit des sûretés.

¹ Avants propos de la deuxième édition de l'ouvrage « *Cours élémentaire de droit civil français* » Dalloz, 1919.

² « CAPITANT Henri-Lucien », dans Patrick ARABEYRE, Jean-Louis HALPERIN, Jacques KRYNEN (dir.), *Dictionnaire historique des juristes français XIIe-XXe siècle*, Paris, PUF, coll. « Quadrige. Dicos poche », 2014, 2e éd. (1re éd. 2007), 1071 p. (ISBN 978-2-13-060902-5), p. 203-5.

³ « CAPITANT Henri-Lucien », SIPROJURIS, *Système d'information des professeurs de droit*.

⁴ Disponible en ligne sur <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k62009491/f9.image>.

⁵ Discours prononcé par Henri CAPITANT au Congrès de la Ligue pour le droit des femmes à Paris en 1924 disponible en ligne sur Gallica.

⁶ <http://www.henricapitant.org/>.